



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Sans doute le dernier numéro de Staff'Actu de ce mandat municipal, ce dernier vous informe des derniers événements et manifestations, ainsi que de conseils et d'informations toujours utiles et indispensables.

Ces derniers mois ont été marqués par de nombreux temps forts, notamment la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de notre commune ou la pose de la nouvelle passerelle de mobilités douces, enjambant la Thur.

Alors que la période hivernale arrive à grand pas, je vous souhaite, en mon nom personnel et en celui de l'ensemble du conseil municipal, de très belles fêtes de fin d'année et déjà, avec un peu d'avance, une très bonne année 2026.

Cordialement,
Votre Maire
Thierry BELLONI

Décembre

2025 - N° 41

COMMÉMORATION



Vous avez été nombreux à venir rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu et donné leur vie pour la France.

Ce temps de mémoire nous unit et nous permet de nous souvenir de celles et ceux qui ont donné leur jeunesse, leur espoir, leur vie pour que nous puissions vivre libres.

Une exposition sur la 1^{ère} Guerre Mondiale était présentée au public. Un grand merci à Monsieur Michel KUHN qui nous a fait découvrir une partie de sa collection.

Nous remercions également l'école Jules Verne pour sa présence.

Mairie de Staffelfelden

Espace Générations - 68850 Staffelfelden

Tél : 03 89 55 08 21

E-Mail : mairie@ville-staffelfelden.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi à Jeudi : 10h00-12h00 & 14h00-17h30

Vendredi : 10h00-12h00 - Après-midi fermé

Samedi : 08h00 - 11h00

www.ville-staffelfelden.fr

Staff'Actu

Une création collective intergénérationnelle de l'été 2025 : "Ce fil qui nous relie".

Une idée directrice est à la base de ce projet : relier, relier les habitants et relier les générations en créant ensemble.

Nous nous sommes inspirés du "Tricot Urbain" ou "Yarn Bombing", concept qui a vu le jour dans les années 2000 aux États-Unis et essaimé depuis dans le monde entier. Ces créations en laine qui recouvrent du mobilier urbain ou des troncs d'arbres appartiennent désormais au Street Art.

Cette décoration urbaine permet d'attirer l'attention et donc de se rendre visible. Aussi, nous avons choisi un lieu proche du pont qui relie le village et la cité et qui est identifié par nos concitoyens : la place du verger communal.

Habituellement, les techniques utilisées sont le tricot et le crochet. Nous avons élargi ces techniques au tissage, aux fils tendus, aux nœuds, et utilisé aussi des bandes de tissu, afin de permettre à chacun de participer quel que soit son âge ou son savoir-faire. La seule contrainte que nous avons posée a été celle du code couleur : des couleurs vives, à l'exemple de la clôture de l'école Mélusine.

Et la magie a opéré : les ateliers participatifs des mois de juillet, d'août, et de septembre ont rassemblé des personnes enthousiastes. Ceux qui savaient faire ont appris à ceux qui

ne savaient pas, dans une ambiance très chaleureuse. Tous les âges étaient représentés. Et bon nombre de participants ont exprimé la volonté de prolonger ces rencontres.

En septembre, les écoles ont contribué très largement au projet en animant des ateliers. Saluons l'imagination et la motivation des enseignants et des enfants.

Enfin n'oublions pas les participations du service famille de La Margelle sous la houlette de sa nouvelle référente famille Emilie Riethmuller, du Conseil Municipal des Enfants qui se sont en particulier entraînés au "tissage circulaire", qui ont tous participé à la réalisation de ces ateliers.

Installées le 18 octobre, lors de la Journée Citoyenne, pas moins de 15 personnes, plus des enfants, se sont activés pour l'accrochage de ces œuvres. Les troncs des 17 jeunes arbres fruitiers ont été habillés et différentes décorations mettent en évidence les petits fruits et autres plantations.

Un magnifique travail de nettoyage et d'élagage du grand tilleul nous permet désormais de découvrir un arbre majestueux avec plusieurs troncs. Les tricoteuses ont commencé à mettre deux de ces troncs en évidence et se sont fait une joie de révéler un arbre remarquable

de notre commune. Il semble bien que cette activité autour du fil ait trouvé sa place à Staffelfelden, nous reliant ainsi à un passé lointain de tissage.



LE PÉRISCOLAIRE

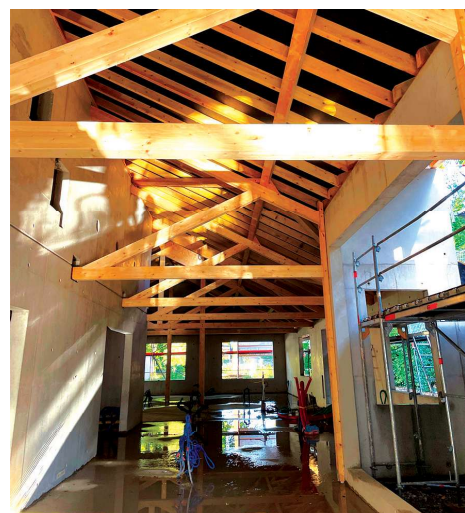
Les travaux de gros œuvre sont en voie de finition laissant la place au second œuvre dont la mise en place des menuiseries extérieures fera partie de la première tranche. Le but est de mettre le bâtiment hors air durant l'hiver.

COLLECTE DES SAPINS

Un ramassage des sapins de Noël sera assuré par les services techniques de la ville les mardis 6 et 13 janvier 2026 devant votre propriété.

Les mardis ont été volontairement choisis afin que les riverains puissent les déposer les lundis soir pour faciliter une continuité de transit lors du ramassage. Nous vous remercions pour le respect de cette mesure.

Déposez votre sapin après 19h sur le trottoir, sans sac, sans pied et sans neige artificielle ou décoration.



LA PASSERELLE



Les travaux de remplacement de la passerelle se poursuivent selon le planning annoncé. Après la dépose le 8 octobre dernier, la pose de la nouvelle passerelle alu a eu lieu les 3 et 4 décembre 2025. Cela a nécessité à nouveau une fermeture de la rue Marie-Louise avec un accès maintenu à la pharmacie depuis la cité jusqu'au parking et pour les autres clients depuis le parking de la gare par le passage piéton sous la voie ferrée.

La passerelle a été livrée par 2 convois, l'assemblage effectué sur l'accotement et une grue a assuré la pose sous l'œil exercé des entreprises en charge de cette manœuvre.

Des travaux de rénovation des abords suivront pour assurer une ouverture de la passerelle pour les fêtes de fin d'année.

DÉMARCHAGE OU PORTE-À-PORTE ABUSIF : LE RECONNAÎTRE POUR MIEUX S'EN PROTÉGER

Il vous est certainement déjà arrivé qu'un commercial sonne à votre porte pour tenter de vous vendre un service (entretien des espaces verts, de la toiture ou vente d'un abonnement mobile...).

Cette pratique de démarchage peut être réputée agressive au sens des articles L.121-6 et L.121-7 du code de la consommation : lorsqu'un vendeur sollicite un consommateur de manière inadéquate à son domicile.

L'abus se caractérise par une pression psychologique qu'exerce le vendeur à l'occasion de cette sollicitation. Il peut se traduire par une attitude insistante ou pressante, voire un chantage ou une menace.

Ayez les bons réflexes :

- Vous pouvez formuler expressément votre refus d'être démarché au vendeur et l'inviter à quitter les lieux.
- Prenez le temps de la réflexion : assurez-vous que l'article ou le service que vous propose le démarcheur répond réellement à votre besoin.

Tout démarchage abusif peut-être signalé sur la plateforme <https://signal.conso.gouv.fr/fr>



ELECTIONS MUNICIPALES

Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales en France seront appelés aux urnes les 15 et 22 mars 2026 pour élire leurs conseillers municipaux. Nous vous conseillons de vérifier au préalable votre inscription sur la liste électorale de Staffelfelden en ligne en scannant le QR code ci-après.



Afin, de pouvoir voter aux élections municipales, l'inscription sur la liste électorale communale reste possible en ligne (sur le site du service public) jusqu'au mercredi 04 février 2026 ou en mairie jusqu'au vendredi 06 février 2026, avec votre pièce nationale d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

LE MOUSTIQUE TIGRE

Après avoir colonisé de nombreuses communes alsaciennes, le moustique tigre semble avoir également élu domicile à Staffelfelden.

Ce moustique de très petite taille, noir et rayé de blanc, risque d'altérer rapidement et de manière significative notre cadre de vie si nous le laissons se développer.

Il est principalement nuisible - il pique beaucoup et toute la journée - avant même d'être un potentiel vecteur de maladies telles que la dengue ou le chikungunya.

Des gestes simples permettent de limiter sa prolifération : supprimer l'eau stagnante. En effet, le moustique tigre se développe dans les petits récipients contenant de l'eau, principalement dans nos cours et jardins. Nous pouvons agir dès maintenant en nettoyant et couvrant les récupérateurs d'eau, en rangeant les objets laissés sous la pluie ou encore en entretenant les gouttières.

Agissons ensemble pour éviter que la situation ne s'aggrave !

Pour plus d'informations : demoustication.brigade-verte.fr

Pour signaler un moustique tigre : signalement-moustique.anses.fr

ENTRETIEN DE VOS HAIES EN LIMITE AVEC LA VOIE PUBLIQUE

Les haies, arbustes et arbres doivent faire l'objet d'un entretien régulier, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route (piétons, cyclistes, véhicules...), et aussi pour éviter les sources de conflits entre voisins.

Les règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ainsi que le code civil sont les suivantes :

- Les haies d'une hauteur de 2 mètres maximum doivent être implantées au minimum à 50 cm de la limite séparative avec le voisin ou l'espace public
- Les haies d'une hauteur de plus de 2 mètres doivent être implantées à plus de 2 mètres de la limite séparative avec le voisin ou l'espace public

En bordure de voie publique, l'égoutage des arbres et la taille des haies incombent au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Pour les haies situées sur limite séparative avec vos voisins, il convient d'entretenir les arbres ou haies poussant trop près des propriétés voisines.

DÉCLARATIONS DOMICILIAIRES

Vous êtes nouvel arrivant : nous vous souhaitons la bienvenue !

Inscrivez-vous en ligne au fichier domiciliaire en utilisant notre formulaire d'arrivée sur le site internet de la commune ou présentez-vous à l'accueil de la mairie avec les pièces suivantes :

- pièce nationale d'identité,
- livret de famille (le cas échéant),
- justificatif de domicile.

Vous avez changé d'adresse dans la commune ou quittez la commune :

Pensez également à le signaler à l'accueil de la mairie ou en remplissant notre formulaire de départ sur le site internet de la commune.

Déneigement : tous concernés

Le déneigement est une compétence communale, mais Mulhouse Alsace Agglomération intervient en soutien, en assurant la coordination du dispositif de déneigement, l'achat des équipements lourds (saleuses, lames), les commandes de sel pour les 39 communes. Les particuliers ont aussi obligation de déneiger devant leur domicile et d'adapter leur mode de déplacement en fonction des intempéries.



Qui fait quoi ?

m2A

- Informe les communes sur les prévisions météo et les prévient automatiquement des sorties déneigement sur Mulhouse
- Achète et livre le sel pour les 39 communes
- Stocke le sel (2 000 tonnes au centre technique communautaire de Didenheim, 2 000 tonnes au CTC de Richwiller)
- Fabrique la saumure (mélange sel + eau) dans deux cuves de 20 000 litres chacune
- Achète les équipements nécessaires, lames, saleuses pour les chaussées
- Forme chaque année les responsables techniques des communes à la viabilité hivernale



Les communes

- Fixent les niveaux de service et les conditions d'intervention
- Organisent le déneigement sur leurs territoires
- Décident des moyens humains et matériels qui sont mobilisés pour chaque intervention
- Choisissent les rues et les lieux qui sont déneigés



Depuis l'hiver 2009/2010, chaque commune a défini des axes structurants (rues principales traversant la commune, desservant l'hôpital, rues en pente) pour permettre aux services de secours et aux usagers de traverser l'agglomération même si les conditions météorologiques sont très défavorables. En cas de pénurie de sel, seuls ces axes seraient salés.

Les habitants

- Ont obligation de dégager et/ou de saler le trottoir devant leur immeuble, leur terrain. Devant un immeuble collectif, le règlement de l'immeuble ou de la copropriété doit préciser les modalités de déneigement.
- Privilégient les transports publics pour leurs déplacements
- Empruntent de préférence les axes principaux qui sont déneigés en premier
- Adaptent leur conduite automobile, équipent leur voiture de pneus neige
- Laisser la priorité aux engins de déneigement (sans les suivre de trop près car le sel est étendu sur la chaussée à environ 3 mètres derrière la saleuse)

Chiffres clés

1 250 km
de chaussées à traiter

75 engins
de service hivernal

Infos déneigement

Hors Mulhouse

Contactez la mairie de votre commune

Mulhouse

Allo proximité : 03 89 33 78 78

Création Media Création • D. Schoenig

PRÉVENTION DES INONDATIONS : UN SYSTÈME D'ENDIGUEMENT ESSENTIEL POUR NOTRE COMMUNE

Notre commune est exposée au risque d'inondation lié à la Thur, un phénomène naturel bien identifié sur notre territoire. Pour s'en protéger, elle bénéficie d'un système d'endiguement regroupant digues, murs de protection et routes en remblais.

La réglementation actuelle considère ces ouvrages comme un ensemble cohérent, dont il est essentiel de connaître à la fois la zone protégée et le niveau de crue jusqu'auquel ils restent efficaces.

La gestion du risque inondation est assurée par le Syndicat Mixte de la Thur Aval, en partenariat avec Rivières de Haute-Alsace, qui veillent à l'entretien régulier de ces infrastructures. Sur notre secteur, les études menées dans le cadre du classement réglementaire ont permis de délimiter précisément la zone protégée.

Cependant, même si ces ouvrages jouent un rôle déterminant, leur efficacité dépend aussi du comportement de chacun. Il arrive que certaines digues soient utilisées ou modifiées par les riverains (plantations, escaliers, dépôts de matériaux...), ce qui peut fragiliser leur structure, compliquer leur entretien et réduire leur efficacité. Préserver ces ouvrages est donc indispensable pour garantir la sécurité de tous.

En cas d'inondation, la commune assure la surveillance des digues. Christophe Furst, Adjoint au Maire, ainsi que les services techniques, ont été désignés comme référents pour cette mission lors de périodes de forte pluviométrie. Leur mobilisation contribue à renforcer vigilance et réactivité en situation de crise. Si vous souhaitez contribuer à cette mission, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Certaines digues étant situées sur des terrains privés, les propriétaires concernés sont invités à contacter Rivières de Haute-Alsace, afin de définir ensemble les modalités de gestion de ces ouvrages, dont ils conservent la responsabilité juridique.

La protection contre les inondations est l'affaire de tous. Ensemble, veillons à maintenir en bon état ce système d'endiguement indispensable à la sécurité de notre ville.



PÉTANQUE CLUB

Deux ans après l'incendie, la commune a inauguré le nouveau club-house du Pétanque Club de Staffelfelden. Ce bâtiment, propriété de la commune, permet donc une reprise complète des activités du club.

Un grand merci au Président, à son comité et à ses membres pour leur dynamisme, leur patience et leur participation à la reconstruction de ce lieu qui permet aux citoyens de jouer, de se rencontrer et d'échanger dans un nouveau cadre accueillant.



JOURNÉE CITOYENNE

Vous avez été plus de 110 personnes à œuvrer pour l'embellissement de notre ville.

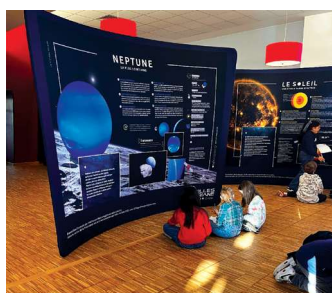
Merci à l'ensemble des participants.



CAP SUR L'ESPACE

Dans le cadre de la présidence 2025 de Mulhouse Alsace Agglomération à la Communauté des Villes Ariane, notre commune a participé à la thématique « Le spatial et moi ».

De la conquête de la Lune aux missions martiennes, l'ensemble des élèves de nos écoles élémentaires ont plongé dans l'aventure humaine et technologique qui repousse sans cesse les frontières du possible grâce à l'exposition itinérante.



HALLOWEEN

La parade d'Halloween a été un véritable succès !

Merci à vous d'y avoir participé dans la bonne humeur avec des costumes aussi effrayants que créatifs.

Un immense merci également à nos bénévoles de l'OMSC, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible !!! ✨

Rendez-vous l'année prochaine pour encore plus de frissons et de bonne humeur !



LA MARGELLE

Des nouvelles du centre-socio culturel La Margelle !

Une nouvelle énergie au service des familles et des habitants de Staffelfelden : bienvenue à Émilie RIETHMULLER, notre nouvelle référente Familles !

Dynamique, à l'écoute et débordante d'idées, Émilie rejoint le CSC La Margelle avec une belle mission : créer du lien, accompagner les familles dans leurs projets et besoins, et imaginer avec les habitants des moments conviviaux et utiles à tous. Sorties de loisirs, nature et/ou culture, ateliers variés (bien-être, numériques ou culinaires), cafés

parents (vie de famille/du quotidien), temps partagés entre générations... Les propositions sont multiples !

Émilie s'enthousiasme de faire du Service Familles et Adultes un espace vivant, où chacun est bienvenu pour s'exprimer, apporter ses idées, participer et contribuer à la vie collective.

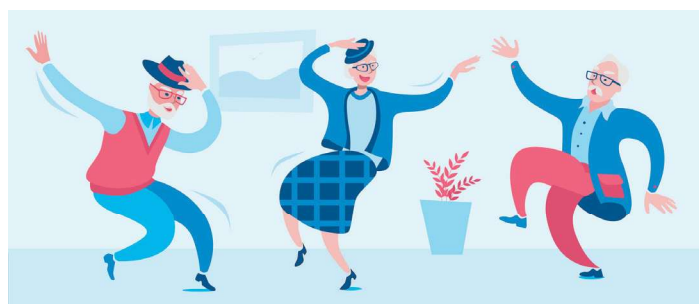
Elle sera ravie d'échanger avec vous autour d'un moment convivial ou d'un projet !

N'hésitez pas à venir la rencontrer à La Margelle, ou bien à la contacter au 06 42 54 11 67 ou par mail à servicefamilles@lamargelle.net



ACTIVITÉ SÉNIORS

« FLASH MOBILITÉ » (2026)



Améliorer ses capacités physiques de base par la danse (équilibre, endurance, force musculaire, souplesse).

Séance d'information le 22 janvier 2026 à 14h dans la salle du conseil municipal

12 séances : les jeudis de 14h à 15h dans la polyvalente de la mairie du **29 janvier au 16 avril 2026**.

Gratuit, **sur inscription à la mairie** auprès de Mme WALTER Céline (03 89 55 08 21)

« SALUT LES COPAINS » (2026)



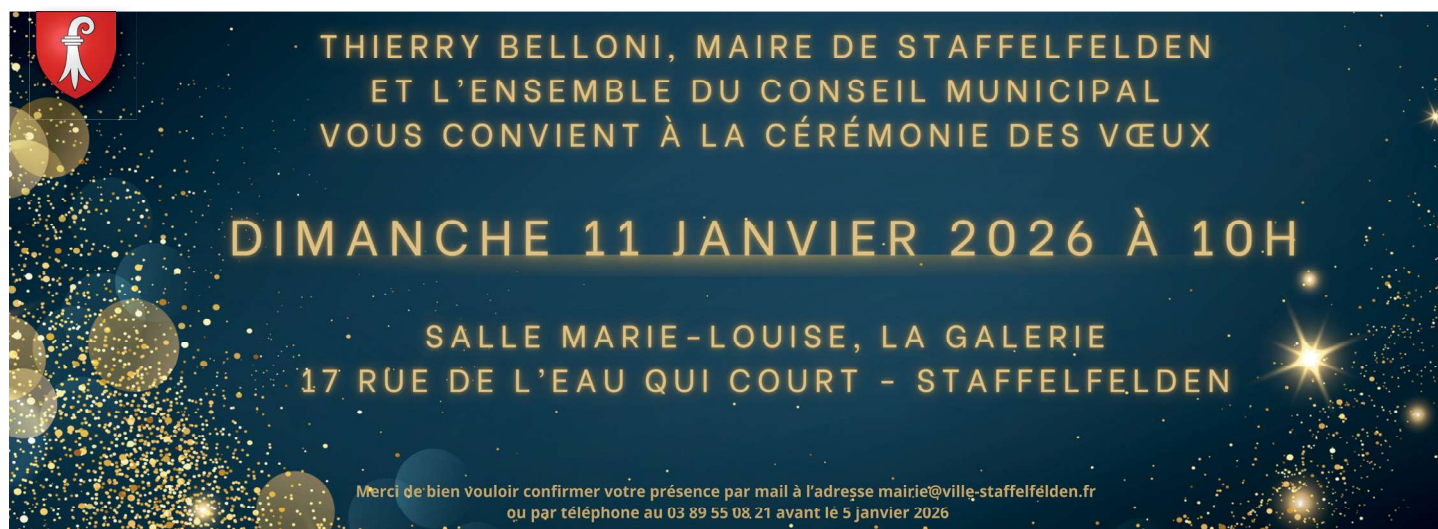
Marches en groupe pour améliorer et stimuler ses capacités physiques (équilibre, endurance, force musculaire) et cognitives, et s'amuser en groupe.

Séance d'information le 30 avril 2026 à 10h dans la salle du conseil municipal

12 séances en plein-air : les jeudis de 14h00 à 15h30, place de la mairie du **7 mai au 30 juillet 2026**.

Gratuit, **sur inscription à la mairie** auprès de Mme WALTER Céline (03 89 55 08 21)

Les activités sont financées par la Conférence des financeurs, Amaelles et la Ville de Staffelfelden.



40^e Carnaval de Staffelfelden 28 février et 1^{er} mars 2026

Staffelfelden célébrera cette année le 40^e anniversaire de son carnaval, une tradition née à l'époque des mines de potasse et portée par l'OMSC et les bénévoles du carnaval de notre commune.

Les festivités débuteront samedi 28 février 2026 à 19 h 30 avec le grand bal carnavalesque à la salle de La Galerie. Une soirée pleine de surprises, animée par notre DJ. La présentation du petit couple princier et l'élection de la cour royale 2026 (Reine, Dauphines et Prince) rythmeront la soirée.

Le dimanche 1^{er} mars à 14 h 11, place à la grande cavalcade du 40^e carnaval, avec : une multitude de

chars, les Waggis, la Gugga Musik, les associations locales, le carnaval rhénan, les carnavaliers de notre commune, ainsi que la nouvelle cour royale et la cour du carnaval de Mulhouse.

Un week-end festif et intergénérationnel pour célébrer dignement les 40 ans du Carnaval de Staffelfelden !



Dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus

M'ta santé organisera des dépistages gratuits sur rendez-vous à Staffelfelden les **4 et 5 mars 2026**, place de la mairie. Il sera proposé des frottis et mammographies de dépistage des cancers féminins, ainsi que des formations à l'autopalpation, réalisés par des professionnels de santé.

Renseignements sur les critères d'éligibilité et inscriptions auprès de Mme WALTER Céline à la mairie : 03 89 55 08 21.



Eclairage public

Comme annoncé sur les réseaux sociaux, la commune va réactiver l'éclairage public nocturne durant les fêtes de fin d'année.

Afin, de prendre une décision en accord avec les attentes des habitants, nous lançons un sondage sur son maintien.

Votre avis est important : merci de prendre une minute pour répondre aux questions ci-contre.

Vous pouvez répondre en **déposant votre coupon à la Mairie avant le 31/12/2025** ou en répondant au sondage sur **Facebook du 15/12/2025 au 31/12/2025**.

Eclairage public - coupon réponse

- **Souhaitez-vous que l'éclairage public soit rallumé la nuit ?**

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Sans opinion

- **Quels aspects influencent le plus votre opinion ? (choix multiples)**

- ☐ Sécurité des déplacements (piétons, cyclistes, automobilistes)
☐ Préservation de l'environnement / biodiversité
☐ Économies d'énergie et financières
☐ Qualité de vie / tranquillité
☐ Autre : _____